L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 15 JANVIER.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service de la Malle de la Compagnie [illegible] directement entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

[illegible] départ de Bretagne, samedi, 13 janv.
PARIS, départ Saint-Nazaire, mardi, 17 janv.
FRANCE, départ Brest, samedi, 10 février.
LAFAYETTE, départ St-Nazaire, samedi, 24 fév.

PRIX DE PASSAGE EN OR (y compris le vin):
[illegible] cabine, $125; seconde cabine, $75.
[illegible] ne prend pas de passagers d'entrepont.

Les agences américaines qui vont sur le conti[illegible] qui en recevront, en payant [illegible] de cette ligne obtiennent les réductions [illegible] par les chemins de fer anglais et de [illegible] de la Manche, tout en s'épargnant [illegible] temps, d'ennui et d'argent.

Pour tout passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,
Agent Général, New-York,
A. BRAND & Cie, Agents,
Quai Conti, Entre H. et C.

Compagnie e Vapeurs

TRANSATLANTIQUE-AMÉRICAINE,

Entre le Havre et la Nouvelle-Orléans et le Havre.

Les magnifiques et nouveaux steamers GERMANIA, [illegible] SAXONIA, capitaine [illegible]
VANDALIA, capitaine Fraissac.

Départ du Havre: Santos N. Orléans.

[illegible] 22 Déc. 24 Jan.
[illegible] 20 Jan. 21 Fév.
[illegible] 17 Fév. 20 Mar.

Pour tous renseignements spécialement [illegible] payable en or:

[illegible] 1ère Cabine Entrepont
Le Havre à la Nouvelle-Orléans $150 $45
[illegible] 130 40
[illegible] des billets de passage de Hambourg, [illegible] de Southampton, etc., on s'adresse [illegible]

[illegible] RICHARD & BOAS, [illegible] pour pour le passage, 8 Rue [illegible]
[illegible] RUPERTI & CO., [illegible] No 140 rue de la Commune [illegible] 10 août—1m

[illegible] de l'Allemagne du Nord,

Partant entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, par la voie du Havre, Southampton et La Havane.

[illegible] du LLOYD de l'A.L. [illegible] NORD recommandent [illegible] tout leurs voyages réguliers comme

De Brême.	De la N. Orléans.
[illegible]	20 Janvier.
[illegible]	9 Mars.
[illegible]	6 Avril.
[illegible]	4 Mai.
[illegible]	1er Juin.
[illegible]	22 Juin.

[illegible] Agent.

TEXAS.

Lignes Morgan des Steamers de la Malle des E.-U.

Les steamers suivants, en fer et à hélice propulseur, forment cette ligne:

Agnes. Alabama. Austin.
Clinton. City of Norfolk. Harlan.
E. T. Harris. W. G. Morgan. Morgan.
Josephine. Mississippi. Mississippi.
St. Mary. Whitney.

POUR GALVESTON et INDIANOLA.

HARLAN
capitaine Jas Lewis.

Partira du pied de la rue St-Joseph, MERCREDI, 17 janvier, à 4 A. M., le first pour Lavaca est débarqué au wharf d'Indianola.

Pour Rockport, via Galveston, Corpus Christi, Fulton et St-Mary, où le fleuve. Le steamer

AUSTIN,
Commandant RATHKAMP,

Partira le MERCREDI, 17 janv., à 4 A. M. du pied de la rue St-Joseph. Le first pour Corpus Christi et St-Mary est débarqué à Rockport.

Pour Galveston, route intérieure, pour les passagers et la malle.

Par la voie du chemin de fer de la Louisiane et du Texas et Morgan.

Pour les Passagers et la Malle seulement.

LES PASSAGERS PRENNENT LE CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, au pied de la rue St-Louis, à 7 heures et demie du matin, à Brashear City, où ils prendront le steamer

JOSEPHINE,
LUNDIS et VENDREDIS,
et SWIFTSHY,
Les MERCREDIS et les SAMEDIS.
CITY OF NORFOLK.
JEUDIS et DIMANCHES.

On peut acheter des billets et retenir des chambres jusqu'à 4 heures du soir, tous les jours, excepté les dimanches; aux bureaux des Agences, ou au débarcadère du ferry, le matin du jour de départ.

CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Agents,
au coin des rues Magazine et Natchez, N. O.

Nb. 1. 6m

Arrangement d'Hiver.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, [illegible] Covington. — Le steamer [illegible] des Etats-Unis.

[illegible] à bande pression, [illegible] les LUNDIS et [illegible] à 7 heures du soir. Le steamer [illegible] le MARDI et le SAMEDI, à 7 heures du soir.

Fare: [illegible] 1 dollar.

[illegible] LUNDI et le [illegible] DI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington.

Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 8 heures du matin, et de Mandeville le LUNDI et le JEUDI matin.

Il ne cette positivement pas rage de rôti quelque chose à bord. Le service est régulier, prêt à partir dès que le temps le permettra.

Le service sera régulier, sauf le mauvais temps ou de bonnes eaux.

COREN M. SORIA,
Agent.

Nb. 1. 1m Aux Nos 15 et 25 de la rue du Traitan

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou sara, Port Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires. A Vicksburg le NATCHEZ retiera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. JANNEY, 130 Commune.

Nb. 1. 3m

Bayou Sara.

Paquebot de la Nile-Orléans et de la Côte. Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Tobella Store et Bayou sara. Départ de la Nile Orléans pour Lobdell's store, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.

Départ de la Nile-Orléans pour Bayou sara, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., à dater de juillet, 19 octobre 1871.

Le bateau à vapeur W. S. PIKE,
capitaine A. Dagles.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN JANNEY,
No 150 rue de la Commune.

Nb. 1. 3m

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, touchant à Donaldsonville et au Rail-Road de Jerome-Tête.

Partant tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. et les DIMANCHES à 10 heures A. M. A son retour à la N. O. il partira de Donaldsonville tous les Mardis et Vendredis matin, laissant le service de la côte le jour.

Le bateau ST. JOHN, commandant W. R. Grandhome, connaît J. F. McKivy.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

Nov. 28. E. O. MORGAN, 11, rue Cobb.

Bateau semi-hebdomadaire, régulier, de Baton Rouge et de la Côte.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures du matin, à dater du lundi, 10 juillet.—Pour Lobdell's Store, Bayou Sara, Bâton Rouge et tous les ports intermédiaires de la Côte. Le beau bateau à vapeur A. L. AYCOCK, capt. V. S. Ferrand, conduira Allen Jumel, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

SINNOTT & ADAMS,
New-York, 104 Commercial Place.

Paquebot de Donaldsonville, trois fois par semaine, toujours au jour, au [illegible] de passage de la côte et [illegible] à bord. Le bateau à vapeur, du marché N. Le passagers HENRY PETE, capitaine Joe. Lebrée, commandant M. H. Landry.—Partira de la Nouvelle-Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, et arrivera tous les dimanches et mardis de la côte. A son retour il partira de Donaldsonville, les mardis, jeudis et dimanches, à la bonne du matin.—Le rega et des donner satisfaction à tout le monde. Pour fret ou passage, s'adresser à J. J. LANDRY, secrétaire, No 25, Rue Conti. Un commissionnaire [illegible] à la Bourse, en face de la rue Conti, pour recevoir le fret.

Paquebot régulier de Bayou Lafourche. Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS et VENDREDIS, à 5 heures du soir.

A dater du 1er septembre, 1871, un comparé [illegible] Pour Donaldsonville, Paincourtville, Thibodaux, Napoléonville, Lafourche, Thibodaux, Lockport, Raceland, Lockport, Thibodaux, Lafourche, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville, pour et tous les débarcadères intermédiaires des parages à Assumption et Lafourche.—Le bateau à vapeur, d'un aible tirant d'eau TABLEQUAH, capitaine Frank Dalfrey, R. C. Street, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Nb. 1. 3m

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte du Bayou Lafourche.

LIZZIE HOPKINS
Jos. F. Acosta, capitaine, P. A. Charles et S. E. Dupuis, commandant.

Part de la Nile-Orléans tous les MERCREDIS matin à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Il connaît recevoir seul toujours sur la Levée, de la Nouvelle-Orléans, rue Conti, pour recevoir son fret [illegible]

Paquebot de la Côte, au-dessus de la Ville: Deux fois par semaine.

Le beau bateau à vapeur BRADISH JOHNSON, capitaine N. Hudson, commandant, connaît A. Vasseur, partira les MERCREDIS à midi, pour Breland, et les SAMEDIS, à 4 heures P. M., pour l'habitation Nairie.

Pour fret ou passage, s'adresser à

JAMES WOOD,
No 33 de la rue Peters, entre les rues Douane et Bienville.

N. B.—Il y aura un comme sur la levée, au pied de la rue St. Louis, pour recevoir le fret.

Pour Vermilliorville et les déchargeurs de Bayou Vermilion, via le chemin de fer de la Louisiane et du Texas et Morgan.

Départ de Brashear, tous les JEUDIS, à l'arrivée du train de passagers.

STEAMER FLORA.

Jesse Collins. Martin Tuco.

Le fret est reçu tous les jours au pied de la rue St. Louis.

Tous les frais pour l'aller payables d'avance, et ceux pour le retour payables contre livraison.

Fret pour Vermilion au taux du tarif du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.

Les bateaux passe à l'assurance. Numéro Un.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à THOS. A. STEPHENS, agent-général du fret du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, 16 Morgan. Nov. 1. 3m

Pour le débarcadère de l'ouest et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

BANCOUR CITY,
Capitaine A. Albert,
Commis J. A. Albert et W. Brun.

Part de la Nile-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.—Retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES. Il descend et remonte le fleuve pendant le jour.

Bureau—[illegible]

Passagers pour le Hâvre.

La navire française "COMTESSE DU CHATEL", et favorablement connu, et dont les aménagements et la table ne laissent pas à désirer, partira incessamment.

Les personnes qui désirent assurer un passage pour France, sur la "Comtesse Duchatel", devront s'adresser immédiatement à bord, au poteau la Douane District, ou aux agents:

W. R. BUDDENDORFF & SON,
Nb. 1. 1m 15 rue Carondelet.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Dix-septième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes de l'année expirée le 28 février, 1871 ..... $376,943 77

Savoir: Primes d'incendies	$137,760 20	
" de mer	158,592 78	
" de rivières	80,673 79	
		$376,943 77
Primes non expirées et remboursées (rebates) sur primes		52,204 64
Montant net des primes		$324,739 13
Pertes par l'incendie	$ 10,750 93	
Pertes sur mer	146,783 89	
Pertes sur les rivières	21,679 13	
	$179,214 15	
Taxes	15,564 07	
Dépenses, profits et pertes	27,268 35	
Réassurances, &c.		221,046 76
Bénéfice net		$103,692 37

L'actif de la Compagnie (au plus bas prix du comptant sur le place) est comme suit:

Fonds de la ville et autres bons	$58,879 00
Actions de Banques et autres Actions	24,800 0
Propriétés foncières	57,742 87
Part de Compagnie des Assurances	23,756
Effets à recevoir, sur hypothèques	81,269 40
Effets à recevoir, sur garanties de	32,000 37
Primes en voie de recouvrement	68,556 30
En caisse et en Europe	119,259 56
	$511,465 37

Ce qui précède est une copie faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.
Assurément et signé publiquement, ce 3 janvier 1871.

JOSEPH CUVILLIER,
Notaire Public.

Le 3 juin, à des termes des Directeurs [illegible] POUR CENT en dividende payable [illegible] Remboursement de l'année expirée le 31 décembre, pour laquelle il sera [illegible] certificats à partir du lendemain [illegible] de dividendes sont de 10 pour cent, [illegible] 1871 et 1872 [illegible] 1873 et 1874 [illegible] 1875 et 1876 [illegible] 1877 et 1878 [illegible] 1879 et 1880 [illegible] 1881 et 1882 [illegible] 1883 et 1884 [illegible] 1885 et 1886 [illegible] 1887 et 1888 [illegible] 1889 et 1890 [illegible]